

# **Commune de Saint Alban de Montbel**

## **Compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2018 à 20 H**

Mme le Maire Annick CHEVALIER, présidente de séance.

Mme Annick POUPENEY, secrétaire de séance

### **Membres présents :**

Mme Annick CHEVALIER, Maire

M. Henri GRIMONET, Adjoint

Mme Annick POUPENEY, Adjoint

M. Bernard-Paul EMINET

M. Paul MERCY

M. Sylvain DURET, Adjoint

M. Patrick NOEL-LARDIN

M. Jean SZLAPKA

M. Luc LEGER, Adjoint

M. Benjamin BARDON

### **Membres absents, excusés et pouvoirs :**

Mme Audrey SCHNEIDER (pouvoir à Mme Annick POUPENEY),

M. Géraud RENAUDIN (pouvoir à M. Luc LEGER)

Mme Catherine SENFT (pouvoir à M. Sylvain DURET)

### Ordre du jour :

- Délibération pour virement de crédit
- Délibération pour subventions
- Questions diverses

Début de la séance à 20 h 15, Madame Le maire nous demande d'accueillir les élèves de CM2 qui suite à une intervention de Mme Le Maire pendant le temps scolaire, ont souhaité participer à un conseil municipal. Exceptionnellement, nous débuterons la séance par les questions diverses.

Madame Le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2018.

Voté pour 11, abstentions pour 2 : M. Paul MERCY, Mme Annick POUPENEY.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Avant de commencer on procède aux présentations des élèves et des membres du conseil municipal.

Mme Le Maire remercie les élèves de leur participation à la Cérémonie du 11 novembre qui fut une belle cérémonie.

Mme Le Maire demande à M. Patrick NOEL-LARDIN d'expliquer les travaux de réfections des chéneaux de l'école primaire. Il est intervenu avec son entreprise durant les vacances scolaires de fin octobre, et les dégâts se sont avérés plus importants.

Mme Le Maire confirme que des VPI (Vidéoprojecteurs interactifs) ont été installés à l'école primaire et demande aux élèves de nous confirmer leur utilisation.

Mme Le Maire nous donne la date de la fête de fin d'année des écoles : le 14 décembre.

Mme Le Maire nous annonce qu'elle a reçu une invitation pour les membres du conseil municipal pour l'inauguration du marché de Noël de M. FRANCOIS Horticulteur, et pour le marché Alsacien de Novalaise le 30 novembre.

Mme Le Maire aborde le sujet du répertoire électoral unique qui doit être mis en place et elle annonce que la personne qui s'en occupera pour la commune sera M. Bernard-Paul EMINET. Elle lui demande s'il peut assurer la permanence du 31 décembre entre 10H et 12H, pour l'inscription sur les listes électorales.

Mme Le Maire nous confirme que la SNCF envisage de supprimer des TER sur la ligne CHAMBERY LYON et qu'une manifestation des usagers et des élus est prévue pour le dimanche 2 décembre à la gare de Lépin Le Lac et une autre le 13 décembre au Phare à Chambéry.

### **-1 - Délibération pour virement de crédit**

Suite à la cession par l'OPAC de terrain à la commune, la mairie doit payer les frais de notaire qui s'élève à 1 300 euros. Mme Le Maire demande au conseil municipal son accord pour prendre une délibération pour virer du Compte 2315 au compte 2111 cette somme.

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **-2 - Délibération pour subventions aux associations**

Madame POUPENEY Annick expose au conseil municipal les demandes de subventions reçues des associations locales. Madame Le Maire demande au conseil municipal si comme par le passé nous attribuons une enveloppe de 500 euros à répartir entre les associations au prorata des adhérents résidants sur notre commune. M. Paul MERCY demande que nous augmentions cette enveloppe et propose la somme de 1 000 euros. Après un tour de table Mme Le Maire propose que pour cette année, nous octroyons l'enveloppe de 800 euros.

Soit :

- Association sportive du collège de l'Epine = 90€
- CLUB GYMNIQUE DE NOVALAISE = 210 €
- SKI CLUB DU GUIERS = 60 €
- APEI LES PAPILLONS BLANCS = 60€
- Tennis club du lac d'Aiguebelette = 90€
- Jeunes sapeurs pompiers de Novalaise = 60€
- Club d'aviron du lac d'Aiguebelette = 240€

Soit une subvention totale de 810 €

M. Sylvain DURET présente au conseil municipal une demande de subvention de la part de la Tirelire des Saint Albambins pour un projet qui s'intitule « Nature à l'école » et qui concerne tous les élèves des écoles de la commune. C'est un projet de création de

poulailler. L'association demande la somme de 50€ par élève pour boucler leur budget. Après un débat entre les élus, le Maire propose la somme de 2100 € et la soumet au vote.

**Délibération votée à l'unanimité pour les sommes de 810€ et 2 100€**

Fin du conseil municipal à 21 H30.

Annick POUPENEY  
Secrétaire de séance

Annick CHEVALIER  
Président de séance